

BÂTIMENT AVEC LOCAUX À USAGE DE CRÈCHE ET GARDERIE



LES PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS DE BÂTIMENTS VEILLENT À MAINTENIR UN NIVEAU DE SÉCURITÉ SUFFISANT

Organiser la protection incendie

- ▶ Nommer un-e responsable de la sécurité ou un-e chargé-e de sécurité selon les cas;
- ▶ Établir une procédure de mise en sécurité des enfants (principes d'alerte des secours, d'alarme interne, d'évacuation, place de rassemblement);
- ▶ Afficher les consignes de sécurité (téléchargeables sur www.eca-vaud.ch);
- ▶ Former/informer les collaborateurs (stagiaire et nouveau-elle collaborateur-trice);
- ▶ Tester régulièrement les procédures (exercices d'évacuation).

Principes d'exploitation

- ▶ Proscrire tout objet dans les voies d'évacuation (couloirs, escaliers, poussettes);
- ▶ Ne pas masquer les sorties de secours avec des décorations, du mobilier, un rideau obscurcissant;
- ▶ Limiter les décorations combustibles. Maintenir une distance suffisante avec les sources de chaleur (luminaire, radiateur électrique, chauffage d'appoint);
- ▶ Maintenir fermées les portes coupe-feu, entretenir les fermes-portes automatiques et proscrire le calage des portes en position ouverte;
- ▶ Dans les cuisines, ne pas couvrir les plaques de cuisson d'éléments combustibles même lorsqu'elles ne sont pas utilisées;
- ▶ Ne pas surcharger les prises électriques, l'usage des multiprises doit être limité, les défauts sur les appareils et les branchements doivent être corrigés;
- ▶ Respect des règles d'utilisation et de conditionnement des produits d'entretien (désinfectant, lessive, produit lave-vaisselle);

- ▶ Évacuer régulièrement les déchets;
- ▶ Faciliter l'intervention des secours:
 - garantir l'accès à la borne hydrante
 - respecter les règles de parage
 - stocker les containers à poubelles de manière adéquate
 - entretenir la végétation (taille des haies, élagage des arbres).

Contrôler et entretenir régulièrement tous les équipements de protection incendie, notamment:

- ▶ L'éclairage de sécurité et la signalétique de sortie;
- ▶ L'ouverture facilitée et en une seule opération de l'issue de secours;
- ▶ Les extincteurs et/ou les postes incendie (lorsqu'ils sont présents);
- ▶ L'alarme sonore (lorsqu'elle est présente).

Contrôler et entretenir régulièrement les locaux et installations techniques, tels que:

- ▶ Les locaux techniques, la buanderie;
- ▶ L'installation électrique est contrôlée selon la norme sur les installations basses tensions (NIBT);
- ▶ L'installation de chauffage et le conduit de fumée;
- ▶ Les conduits, moteurs et hottes de ventilation;
- ▶ Les sources d'énergies et flexibles d'alimentation (gaz);
- ▶ Les installations de transport (ascenseur, monte-charge).

Consignes générales et mémentos à l'attention des directions et exploitants à consulter sur www.eca-vaud.ch